

ÇA A COMMENCÉ SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !

Les représentants de Personnels ont commencé par lire une liminaire commune afin de dénoncer la convocation de la secrétaire de la FS (élue par l'ensemble des représentants syndicaux siégeant dans cette instance) et qui fait le lien entre l'administration et les organisations syndicales.

Extrait : *l'ensemble des représentant.es du personnel au sein de la Formation Spécialisée (FS) s'étonne de la démarche du directeur du Pôle Transverse et de son adjoint. À la fin d'un groupe de travail qui s'est tenu le 22 mars, la secrétaire de la FS a été sommée en aparté de justifier les points mis à l'ordre du jour de la FS du 09 avril (...). Cette fonction de secrétaire de la FS ne saurait donc être l'alibi à de quelque manœuvre de la part du pôle pilotage et ressources pour diviser et manipuler les représentants élus siégeant dans l'instance. S'il est besoin d'éclaircissement ou de précision vous permettant de préparer au mieux la FS du côté de l'administration, un simple questionnaire, courtois et transparent serait de bon sens (...).*



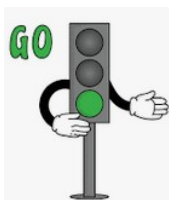
Suivi des engagements et des délibérations

Cheval de bataille de **FO**, le suivi des sujets abordés dans cette instance avait été mis en place dans les ex-CHSCT, suite à notre insistance. Car trop souvent il nous est répondu, "c'est en cours", "on y réfléchit", "on va faire quelque chose", "on a bien conscience du problème" ...et après c'est parfois enterrement 1^{ère} classe du dossier.

Désormais acté dans le règlement intérieur, mais toujours pas mis en place dans le 44, le tableau de suivi nous a été remis pour la 1^{ère} fois avant cette séance.

Même s'il n'est pas parfait, il a le mérite d'exister et va nous permettre de suivre les sujets pour lesquels l'administration n'a pas répondu (ou seulement partiellement).

Rappelons que les délibérations, votées dans l'instance doivent faire l'objet d'une réponse de l'administration dans les 2 mois. En cas d'absence de réponse ou de réponse insatisfaisante, les OS peuvent aller jusqu'au Tribunal administratif.



Suivi du PAP 2023

Là aussi, il s'agit d'une exigence de **FO** : en effet, trop souvent des agents nous disent qu'ils ne croient plus au DUERP (recensement des risques professionnels). C'est tout à fait légitime car ils ont rarement connaissance de ce qui a été réalisé dans le Plan Annuel de Prévention (PAP). [Voir ici pour celui de 2023.](#)

La présentation du PAP doit être faite aux collectifs de travail dans le cadre de la campagne DUERP 2024.

Attention : la DGFIP se dotant d'une nouvel applicatif dénommé Prév'action, les chefs de service vont devoir entrer toutes les données. Ce n'est pas comme s'ils n'étaient pas déjà débordés...

Les changements :

- 4 critères au lieu de 12 précédemment
- 3 niveaux de cotation (critère de probabilité supprimé)
- 1^{er} semestre : recensement des risques (en 2024, compte tenu du retard à l'allumage, ce sera d'avril à mi-juin. La note de service ayant été signée le 3 avril, parions que la date butoir sera repoussée)
- 2nd semestre dialogue avec les représentants des Personnels.

Cela signifie donc que les PAP de l'année en cours ne sortiront qu'au dernier trimestre, ce que **FO** dénonce depuis de nombreuses années ... D'où l'utilité du suivi en instance en N+1, évoqué précédemment..

Situation budgétaire

Enveloppe régionale

Enveloppe régionale	39 672,00 €
Montant de la réserve (9%!!!)	3 570,48 €
Enveloppe régionale à ce stade	36 101,52 €
Formations	28 314,00 €
Solde de l'enveloppe régionale	7 787,52 €

A noter que l'annualité devra être appliquée strictement ce qui ne permet pas toujours de consommer le budget dans son intégralité. Aucun engagement ne peut être fait après le 30 juin. Il faut attendre le feu vert de Bercy! Il y a de quoi être inquiet dans le contexte de recherche d'économies tant répétée par le Ministre ...

Enveloppe locale

Budget 2024 (après application de la réserve)	138 168,00 €
Dotation complémentaire 2024	12 435,12 €
Total globale de la dotation 2024	125 732,88 €
Cumul des dépenses 2024 en FS	2 339,08 €
Achats suite à prescription médicale	4 379,71 €
Total du budget de la FS de la DRFiP44	121 353,17 €

Les dépenses actés lors de cette séance :

Site	Sujet	Coût
PCR1 Anne de Bretagne	Mise en place de barrière acoustique au-dessus du faux plafond	2495,58€
DAJ Graslin – Cambronne	Demande d'isolement phonique (/par rapport au bureau du Payeur départemental)	1 314,92 €
Tous les sites	Achat de 5 Sacoche à 2 roulettes pour ordi	246,76 €
Tous les sites	Achat de 5 Sacoche à 4 roulettes pour ordi	575,46 €
Tous les sites	Achat de 75 gilets haute sécurité (pour les 2 roues) 3 tailles et 2 couleurs distinctes	201,94 €
Tous les sites	Achat de housses de sac à dos haute visibilité (pour les 2 roues)	3822,00 €
	Total	2 339,08 €

Visites par la FS

En 2023, les représentants de la FS ont rendu visite à 2 services : l'Accueil Jules Verne (AJV) le 21 novembre et le Service Départemental de l'Impôt Foncier (Nantes le 20 décembre et Saint-Nazaire le 21). Chacun des comptes rendus fait état des constats et liste des préconisations pour apporter des améliorations tant en matériel et organisation, qu'en sécurité.

L'accueil Jules Verne (AJV)



Concernant l'AJV, il a été question notamment des soucis de connexion, d'un meilleur aménagement des box, d'amélioration de la signalétique, du respect des pauses méridiennes, des difficultés liées aux RDV à Cassard, des dysfonctionnements de l'APRV, du soutien psychologique au collectif etc. Il a été acté de se revoir en GT comme en [mars 2023](#) (direction, chefs de services, représentants des agents et syndicats), pour discuter après la campagne, des possibles améliorations au protocole.

Le SDIF

Ouvert en septembre 2023, [suite au regroupement de la mission](#) provenant de différents services, la visite a mis en lumière les lourdes difficultés liées aux applicatifs et le manque de communication sur les correctifs restant à apporter, les vacances d'emplois, le tutorat, le départ de sachants, la charge de travail. **FO** a insisté pour que ces préconisations soient suivies d'effets et qu'un retour soit fait dans le futur.

Registres santé et sécurité

Un registre, déjà évoqué en janvier, a fait cette fois l'objet d'une réponse manuscrite étayée ce qui permet aux agents d'être informés des suites. L'administration a une nouvelle fois, réuni les agents pour discuter des avancées. Il semble bien que ce collectif aille vers l'apaisement, même si tout est loin d'être réglé surtout qu'une changement d'application se profile...

FO ne peut que vous incitez si votre collectif est en souffrance d'établir un registre qui sera adressé par la voie hiérarchique à la direction. Il sera ensuite instruit en Formation spécialisée et des solutions devront être apportées par la DRFiP44. **FO** peut d'ailleurs vous aider à remplir ce document.

Les fiches de signalement

Depuis le début de l'année, 12 fiches de signalement ont été établies dont 83% concernent des conflits avec des usagers. Là encore on ne peut que vous inciter à remplir ce document car il n'est pas acceptable de se faire insulter ou menacer dans le cadre de son travail, d'autant plus quand l'agent essaie de tout mettre en œuvre dans un contexte de sous-effectifs.

NB : un bon point à Nantes amendes, service où les incivilités des usagers sont notoires, qui désormais utilise ce dispositif.

Avenir des SIP et des SIE

Point inscrit à la demande des organisations syndicales.

Avenir des SIP

La DRFiP44 nous dit que, dans le cadre du "SIP de demain", elle mène une réflexion sur la base de 3 orientations : le contrôle sur pièces, la lutte contre la fraude et l'accueil. Une des pistes serait que tous les agents sont en capacité de venir en soutien en période de pointe que ce soit en assiette ou en recouvrement. Ou comment faire toujours plus avec toujours moins !

Avenir des SIE nantais

Lors du collège des Chefs de service de novembre 2023, la directrice désormais en retraite, avait indiqué réfléchir à un possible resserrement des 4 SIE nantais. Ça c'est ce que dit la DRFiP44. Ce qui était ressorti de la réunion, c'est qu'elle allait réduire à 2, les SIE nantais au 1^{er} janvier 2025. Et là c'est demain ! La DRFiP44 nous certifie qu'elle n'en est qu'au stade de la réflexion... mais connaissant les habitudes à la DGFIP, **FO** reste sceptique, surtout quand dans ses explications elle pointe les difficultés à la compatibilité et le besoin de mutualiser... ce qui est logique après la création de l'antenne en Vendée et celle des centres d'appels.

